

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

CONSEIL MUNICIPAL  
Compte rendu de la séance  
du 30 octobre 2019

Etaient présents : M. BENAND Laurent, M. BOVARD Jean, Mme BRESSOUD Yvonne, Mme CETTOUR Laurence, M. GRILLET-AUBERT André, M. GRILLET-MUNIER Fabrice, Mme MAXIT Carole, M. MAXIT Bernard, M. VUARAND Marcel.

Etaient absents : Mme BENAND Maryse, M. COMMAND Fabrice, M. CRUZ-MERMY Valéry et M. DAVID-CRUZ Gérald.

Mme BRESSOUD Yvonne a été nommée secrétaire.

**1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03.09.2019**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Point sur les remontées mécaniques**

**a. Dévolution de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables (convocation séparée)**

Vu les dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et de son décret d'application n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 ;

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu la procédure de mise en concurrence entreprise par la commune pour permettre la désignation du délégataire de service public qui sera chargé de la gestion des domaines skiables (alpin et nordique) situés sur le territoire de la commune de la Chapelle d'Abondance ;

Vu le dossier transmis en vue de la présente séance le 14 octobre 2019 et notamment le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse

des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate proposés et l'économie générale du contrat et l'ensemble de ses annexes ;

Vu le projet de contrat également transmis en vue de la présente séance.

**Après avoir rappelé que :**

- A l'issue de la procédure de mise en concurrence qui a été organisée, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de retenir l'offre déposée par la société SELCA
- Cette proposition est basée sur le fait que cette offre a été jugée la plus satisfaisante au vu des critères qui avaient été établis dans le cadre de la mise en concurrence
- Il appartient désormais au conseil municipal de se prononcer pour désigner l'attributaire du contrat

Messieurs BOVARD Jean, et BENAND Laurent se sont retirés lors du vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et avoir fait siennes les analyses menées dans le cadre de la procédure de passation du contrat et ce qu'il s'agisse des rapports techniques d'analyse, de leur synthèse ou de la proposition de Monsieur le Maire, DECIDE de :**

**Retenir l'offre déposée par la société SELCA ;**

**Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession pour la gestion des domaines skiables situés sur le territoire de la commune de la Chapelle d'Abondance ;**

**Autoriser Monsieur le Maire à mener toutes démarches, prendre toute décision en permettant la bonne exécution de la présente délibération.**

**b. Reprises sur le réducteur de Braitaz**

La révision de cette pièce confiée à l'entreprise HANSEN a fait apparaître des désordres supplémentaires, pour un montant de 12 709.34 € HT. Un accord de principe a été donné étant donné que le TS de Braitaz n'aurait pas pu fonctionner cet hiver sans une commande immédiate.

M. le maire ajoute que malgré cette plus value, l'offre de l'entreprise HANSEN reste la moins - disante comparé aux offres initiales des deux autres candidats.

**c. Tarifs**

En moyenne (sur la Haute - Savoie), 30 % des élèves possèdent un « nordic pass scolaire ». Ce badge, acheté par l'enseignant, permet à l'élève de revenir skier le mercredi, WE et vacances scolaires. Pour inciter les parents à accompagner leurs enfants, M. le maire propose de leur faire bénéficier d'une

remise de 50 % sur la redevance adulte à la journée (soit 4.50 € au lieu de 9.00 €) ainsi que la gratuité pour les frères et sœurs.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE ces tarifs**

### **3. Approbation du projet de création d'une nouvelle mairie et plan de financement prévisionnel**

M. le maire expose les caractéristiques du projet de réhabilitation du bâtiment communal, sis 21 route des Frasses (parcelle n° 1447) à La Chapelle d'Abondance, en vue de créer une nouvelle mairie. L'étude de faisabilité pour la réalisation de ce projet a été confiée au CAUE avant d'être restituée aux membres du conseil municipal le 16.01.2019.

Pour mémoire,

#### a - Caractéristiques techniques

Le projet concerne la réhabilitation de l'ancien bâtiment mairie-école en mairie ainsi que l'aménagement des abords. Le programme prévoit 565 m<sup>2</sup> de locaux : administration et accueil du public, espaces réservés aux élus (salle du conseil, salon des mariages,...) et des locaux communs (archives, rangement, chaufferie,...) ainsi que l'accessibilité PMR à tous les étages. La surface des espaces extérieurs est estimée à 630 m<sup>2</sup> dont l'aménagement d'un parvis d'entrée.

#### b – Montants

<b>Montants (source CAUE) :</b>	
Montant travaux prévisionnel (hors mobilier mobile)	1 320 000 € HT
Montants maîtrise d'œuvre et études prévisionnels (18 %)	201 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>1 521 000 € HT</b>

#### c - Planning prévisionnel

Date prévisible de démarrage de la consultation des entreprises : fin avril 2020

<b>Planning (source CAUE) :</b>	
Consultation pour le choix du maître d'œuvre	3.1 mois
Etudes + instruction PC	10.7 mois
Chantiers	12.6 mois
<b>TOTAL</b>	<b>26.4 mois</b>

#### d. Plan de financement prévisionnel

Etat (DETR)	330 000 € HT
Conseil régional (rénovation énergétique)	50 000 € HT
Département (CDAS, ex FDDT)	330 000 € HT
Autofinancement (dont emprunt)	811 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>1 521 000 € HT</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le projet de création d'une nouvelle mairie et le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessus.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits dans les projets de budgets primitifs 2020 et 2021.

**AUTORISE M. le maire** à réaliser les demandes de subventions ainsi qu'à procéder aux démarches administratives y afférentes.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement d'autres solutions avaient été évoquées dont la transformation de la salle des fêtes avec un plancher intermédiaire sur la grande salle pour la réalisation de bureaux à l'étage. Outre les difficultés pour le rendre accessible aux PMR, les problèmes techniques et architecturaux seront difficiles et coûteux pour leur réalisation.

M. le maire présente, dans un second temps, un plan d'aménagement de la salle des fêtes qui permettrait de maintenir une salle de spectacle de qualité sur le village et de diversifier l'offre touristique de la commune aux côtés des remontées mécaniques. L'aménagement comprend notamment l'installation d'un gradin et d'un accès aux personnes à mobilité réduite vers la salle de projection.

Les deux étages de la mairie actuelle seraient transformés en appartement afin de participer au complément de financement.

#### **4. Personnel**

##### **a. 2nd poste d'aide - cantine**

M. le maire propose à l'assemblée de valider la candidature de Mme Grazina CAIRON pour le poste d'aide cantine (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12 h à 14 h) au côté d'Angélique MONTMORIL pour un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an. Le démarrage est prévu pour le lundi 04 novembre.

Mme BRESSOUD Yvonne précise que le nombre d'inscrit à la cantine augmente (65 inscrits avant les vacances de la Toussaint) ce qui justifie le renforcement de l'équipe.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE la candidature de Mme Grazina CAIRON**

##### **b. Revalorisation du traitement d'Anthony ROCCA**

Faisant suite à sa demande, M. le maire propose de revaloriser le traitement d'Anthony ROCCA.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE la revalorisation du traitement d'Anthony ROCCA**

**c. Astreintes**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le planning des astreintes 2019 - 2020**

**5. Associations**

**a. Salle de stockage et de réunion du comité des fêtes**

M. le maire présente la demande de mise à disposition d'un local de stockage / salle de réunion par le comité des fêtes. Ce local pourrait également servir de lieu de rencontre pour les autres associations de La Chapelle d'Abondance.

M. VUARAND Marcel demande si une salle de réunion pourrait également être mise à disposition du club des aînés.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PROPOSE,**

**De déménager le local de stockage de l'office de tourisme, situé dans un garage de l'ancienne colonie de vacances « les petits chamois », au sous - sol du bâtiment multifonctionnel ;**

**De mettre à disposition ce garage pour le comité des fêtes (stockage + salle de réunion) ;**

**De mettre à disposition le local situé au RDC Est de l' « ancienne école » au club des aînés pour ses rencontres ainsi que pour les autres associations qui en auraient besoin.**

**b. Classes découvertes de l'école Saint Maurice d'Abondance**

Cette école sollicite une subvention pour 2 classes découvertes (une en octobre et une en novembre) étant donné que 8 élèves domiciliés à La Chapelle d'Abondance y participent.

<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Nombre d'élèves domiciliés à La Chapelle d'Abondance</b>	<b>Montant sollicité</b>
14 au 18 octobre	Paris	6	5 (jours) x 6 (enfants) x 7.5 € Soit, 225 €
06 au 08 novembre	Autrans	2	3 (jours) x 2 (enfants) x 7.5 € Soit, 45 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, REFUSE d'attribuer ces subventions**

### c. Tarifs pour la location de vaisselle au F4S

Ce projet a pour objectif de proposer une location d'ustensiles de vaisselle (achetés d'occasion par la commune) en complément de la location de la salle des fêtes et du foyer quatre saisons. M. le maire propose de valider les tarifs de location et de remplacement des ustensiles endommagés.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE les tarifs de location et de remplacement**

### 6. Rétrocession de la compétence « sentiers de raquette : entretien et balisage » à la commune

Le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) du 06.09.2019 a évalué le coût de cette compétence (qui correspond essentiellement au temps d'intervention des agents communaux) qui sera rétrocédée par la CCPEVA à la commune. Ce coût est estimé à 952 € / an pour 56 heures / an.

M. le maire précise qu'un courrier a été envoyé à la CCPEVA afin de détailler le temps que représente réellement cette intervention sur le ban de la commune à savoir 140 heures / an au lieu de 56 heures / an.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DIT QUE coût estimé est inférieur au coût réel**

**REFUSE de valider le rapport de la CLECT**

### 7. Projet de convention pour l'activité « traîneau à chien »

Le conseil municipal précise le contenu de cette convention (autorisation d'occupation du domaine public et privé, montant de la redevance...) qui sera présentée pour validation au prochain conseil municipal.

### 8. Illuminations de Noël - devis de l'entreprise Degenève

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le devis de l'entreprise DEGENEVE pour un montant de 18 701.53 € TTC**

### 9. Divers

#### Prochaines rencontres

Date	Lieu	Objet
Lundi 04.11 à 11 h	Mairie	Réunion bilan centre de loisirs - été 2019

Jeudi 07.11 à 9 h	Mairie	Etude diagnostic eau potable
Jeudi 07.11 à 17 h	Ecole	Conseil d'école
Lundi 11.11 à 11 h	Monument aux morts	Commémoration 1 <sup>ère</sup> guerre mondiale
Samedi 16.11 à 16 h	Présentation livre La Chapelle	Clos Savoyard
Mercredi 04.12 à 10 h 30	Sous - préfecture	Aire d'accueil des travailleurs saisonniers

#### **Point d'apport volontaire (PAV) de l'église**

M. BENAND Laurent fait savoir que ce point d'apport volontaire « a débordé » le week-end du 26 et 27 octobre car certaines colonnes étaient fermées.

Cette information sera à faire remonter à la CCPEVA.

#### **Chute du panneau de la déchèterie**

Ce panneau serait tombé sur la propriété d'un riverain du côté de la commune d'Abondance.

Cette information sera à faire remonter à la CCPEVA.

#### **Commande groupée pour l'achat de matériel et signalétique - itinéraires de promenade et de randonnée**

Le conseil municipal donne son accord pour participer à cette commande groupée de la CCPEVA.

#### **Webcam sur le toit de la mairie**

Le conseil municipal valide cette proposition de mise à disposition par l'office de tourisme intercommunal afin de diffuser en temps réel des vues sur le village.

#### **Acquisition des biens de la propriété Léa GRILLET - PAYSAN**

M. le maire précise que l'estimation de la valeur de ces biens est en cours par la SAFER. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre de la procédure d'acquisition par la commune au titre des « biens sans maîtres ».

## Conventions de pâturage

La société d'économie alpestre (SEA) a été sollicitée pour procéder au renouvellement des conventions avec les agriculteurs partis en retraite ou décédés.

Le maire

Bernard MAXIT



La secrétaire

Yvonne BRESSOUD



## LA CHAPELLE-D'ABONDANCE

HAUTE-SAVOIE

7 4 3 6 0

La Chapelle-d'Abondance, le

24 octobre 2019



Téléphone 04 50 73 50 08

Télécopie 04 50 73 50 66

E-mail : mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr

Monsieur Bernard MAXIT  
720, Route des Frasses  
Vers la Tour  
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

**CONVOCAION CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion qui aura lieu

**Mercredi 30 octobre 2019 à 20 H en mairie**

**En cas d'empêchement, nous vous prions de bien vouloir nous prévenir à l'avance. D'autant plus que le 1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour concerne l'attribution du contrat de DSP 2019 - 2024 pour la gestion du domaine skiable (cf. convocation séparée qui vous a été envoyée le 14.10.2019).**

Veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Bernard MAXIT**Ordre du Jour**

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02.10.2019
2. Point sur les remontées mécaniques
  - a. Attribution du contrat de DSP (cf. ordre du jour de la convocation du 14.10.2019).
  - b. Reprises sur le réducteur de Braitaz
  - c. Tarifs « invitation famille » de Haute - Savoie Nordic
3. Approbation du projet de création d'une nouvelle mairie et plan de financement prévisionnel
4. Point sur le personnel
5. Associations
  - a. Salle de stockage et de réunion pour le comité des fêtes
  - b. Classes découvertes de l'école Saint Maurice d'Abondance
  - c. Tarifs pour la location et remplacement de vaisselle au foyer quatre saisons
6. Rétrocession de la compétence « sentiers de raquette : entretien et balisage » à la commune
7. Projet de convention pour l'activité « traineau à chien »
8. Illuminations de Noël - devis de l'entreprise Degenève
9. Demandes d'autorisations d'urbanisme
10. Divers

**L'ensemble des documents concernant cet ordre du jour sont consultables en mairie**



## FEUILLE DE PRESENCE

Date de la réunion : 30.10.2019

OBJET : Conseil municipal

Secrétaire : Yvonne BRESSOUD

CONSEIL MUNICIPAL		EMARGEMENT	INVITE	EMARGEMENT
MAXIT Bernard Maire	x			
DAVID-CRUZ Gérald Premier adjoint	x			
GRILLET-AUBERT André Deuxième adjoint	x			
BOVARD Jean Troisième adjoint	<del>x</del>	<del>BOVARD J</del>		
CRUZ-MERMY Valéry Quatrième adjoint	x			
BENAND Maryse	x			
BENAND Laurent	x			
BRESSOUD Yvonne	x			
CETTOUR Laurence	x			
COMMAND Fabrice	x			
GRILLET-MUNIER Fabrice	x			
MAXIT Carole	x			
VUARAND Marcel	x		TSCHANN Denis Secrétaire de mairie	

